



CONSEIL MUNICIPAL N°6

ANNEE 2023

REUNION DU 1^{er} AOUT 2023

PROCES VERBAL

Présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, Mme MUNOZ, Mme GALAMBAUD, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme FALCON DE LUCA, Mme DARDE, M. GOUDARD, M. ASPA, M. DOULAT,

Ont donné pouvoir : M. PARRA (à M. DALBIGOT), M. ARCHIMBEAU (à Mme GALIBERT), Mme AKNIN (à Mme PELAIN), M. PHOCAS (à M. PREUX)

Absents : M. BOUDJEMA, Mme MASSABIAU

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : M. BOUFFINIER

A 18h05, M. le Maire fait l'appel ; le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h06. M. BOUFFINIER est désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu un courrier de démission de Monsieur OLOMBEL. Il tient à remercier, en son nom et au nom du conseil municipal, M. OLOMBEL pour son investissement durant 15 ans au sein du conseil municipal. Malgré quelques divergences, il souhaite souligner l'engagement et le sérieux dont Patrick a fait preuve pour le bien de tous et surtout pour la ville de Mèze.

Monsieur OLOMBEL était médecin sur la commune, Président fondateur du Comité d'Action Laïque en 2005 et il fut également membre du stade mézois. Monsieur le Maire espère que Patrick continuera à siéger dans les commissions.

1. Ordre du jour

Aucune remarque sur l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal N°5 du 26 juin 2023

M. le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 26 juin 2023.

Il demande s'il y a des questions ou des observations.

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du conseil municipal n°5 du 26 juin 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

3. Information au conseil municipal des décisions de M. le Maire prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

M. le Maire fait part aux élus des décisions qu'il a prises en vertu des délégations données par le conseil municipal, récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N° de la décision	Date de la décision	Objet
47	13/06/2023	Marché public – attribution du marché pour les prestations de feux d'artifices pour la saison estivale 2023
50	15/06/2023	Marché public – attribution du marché pour les travaux de modernisation du système d'éclairage des terrains du gymnase Bernard Jeu
51	15/06/2023	Finances – demande de financement complémentaire pour la fourniture et la pose de panneaux de jalonnement dynamique pour les parkings de la ville
52	19/06/2023	Finances – modification du plan de financement pour les travaux de rénovation et confortement du quai du port des Nacelles
53	20/06/2023	Exécution d'office de travaux parcelle cadastrée section CB N°312, Cague-Loup
54	22/06/2023	Finances – demande de financement complémentaire pour les travaux de végétalisation et d'aménagement de l'Esplanade

55	21/06/2023	Exécution d'office de travaux parcelle cadastrée section CB N°312, Cague-Loup – annule et remplace la décision n°53
56	03/07/2023	Finances – modification du plan de financement pour l'étude de faisabilité et de programmation pour la désimperméabilisation des cours de l'école Hélianthe
57	05/07/2023	Finances – tarification de produits souvenirs de la ville de Mèze (bob et bandana)
58	06/07/2023	Finances – tarification du repas des anciens – fête de Mèze 2023
59	13/07/2023	Marché public – attribution du marché pour la fourniture et la pose de gazon synthétique à la crèche Lou Mézou
60	17/07/2023	Marché public – attribution du marché pour les travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des écoles et des gymnases de la ville

M. le Maire demande s'il y a des remarques.

Il n'y a pas de question particulière.

Le conseil municipal PREND ACTE.

4. Ressources humaines – modification du tableau des effectifs :

M. DALBIGOT indique que pour le budget général, le tableau des effectifs est ainsi modifié, en raison de l'optimisation de l'organisation des services municipaux et dans l'intérêt du service il est nécessaire de créer :

- 1 emploi d'agent social principal de première classe à temps complet (suite à un départ à la retraite).
- 1 emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de deuxième classe à temps complet (suite à un départ à la retraite).
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet (mobilité interne entre CCAS et Mairie)
- 1 emploi de rédacteur à temps complet (seul poste qui a été créé en plus).

En résumé, le tableau des effectifs pour :

- Le budget général passe de 266 postes budgétaires à 270 postes budgétaires

M. DALBIGOT informe qu'au prochain Comité Technique ces postes seront supprimés, sauf celui de rédacteur.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs exposée.
- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- **DE DIRE QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits aux budgets, chapitre 012.

Cf. annexe 1

Il n'y a pas de question.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

5 – Urbanisme – amélioration de l'habitat – octroi des subventions façades – année 2023.

M. DALBIGOT, adjoint délégué à l'urbanisme, indique au conseil municipal que la ville reconduit l'opération « façades » pour 2023 afin de poursuivre l'incitation des propriétaires à améliorer l'aspect général du bâti donnant sur le domaine public du centre ancien, par un accompagnement et un soutien financier aux opérations de ravalement.

Il rappelle que, conformément au règlement qui avait été approuvé, l'aide porte sur 11 immeubles (afin d'utiliser l'enveloppe prévue au budget), représente 30 % du montant total des travaux, avec un plafond de 2 500 € par immeuble,

Sète Agglopolé Méditerranée prévoit de soutenir également ces opérations annuelles, pour les résidences principales, en abondant la participation communale pour un montant maximum de 2 000 €.

Les dossiers présentés ont été examinés par la Commission « Opération Rénovation façades Centre Ancien », qui s'est réunie le 20 juin dernier.

Ses membres ont donné un avis favorable au vu des dossiers présentés par les propriétaires suivants :

Nom du propriétaire	Adresse du bien éligible	Montant travaux	Subvention demandée	Montant subvention ville de Mèze
SAN MARTIN Josette	Rue du Barreau/2 impasse Barral	4 695 €	1 408 €	1 408 €
LAHURE Breda	4 avenue de Montpellier	17 908 €	2 500 €	2 500 €
PALOMINO Francis	17 avenue de Montpellier	9 542 €	2 500 €	2 500 €
CARTEREAU Alain	2 rue Danton	16 926 €	2 500 €	2 500 €
SABATIER Jean-Marie	6 avenue de Pézenas	8 779 €	2 500 €	2 500 €
GALLINA Antoine	34 rue du Barreau	11 250 €	2 500 €	2 500 €
BENEZECH Claude	6 rue Pépin	6 787 €	2 036 €	2 036 €
SEGURA Jean-Michel	22 rue Sadi Carnot	7 800 €	2 340 €	2 340 €
DAURA Jean-Marc	Rue Paul Doumer	15 466 €	2 500 €	2 500 €
BARTOLI Patrice	33 rue du Barreau	6 536 €	1 960 €	1 960 €
NICOLAS Jeanine	3 avenue du Général de Gaulle	6 751 €	2 025 €	2 025 €

M. DALBIGOT indique qu'il y a un réel succès sur ces opérations façades et cela se voit dans la ville, il faut poursuivre.

Cette année on a pu rajouter un dossier tout en respectant le budget.

Pour l'an prochain ou traditionnellement on a 10 dossiers on en est déjà à 14.

On verra sur le budget de l'an prochain si on budgétise tous ces dossiers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** et de verser les subventions aux propriétaires listés dans le tableau ci-dessus exposé ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Général de Ville de Mèze – exercice 2023, chapitre 204 «subventions d'équipement versées », article 20422 ;
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur NICOLAS Numa informe qu'il ne prendra pas part au vote

Il n'y a pas de remarque.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

6 – Petite enfance – avenants à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF 34 pour les structures multi-accueils

Mme GALIBERT signale que la ville de Mèze a délibéré le 9 mai 2023 pour signer des conventions d'objectifs et de financement avec la CAF concernant les établissements d'accueil du jeune enfant.

Il est proposé aujourd'hui de signer les avenants à ces conventions d'objectifs qui actent l'attribution au bénéfice de la commune d'un bonus territoire Ctg, qui précisent les objectifs, les conditions d'éligibilité, les modalités de calcul, ses conditions de versement, et les incidences de ces avenants sur les conventions d'objectif et de financement.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les avenants à la convention d'objectifs et de financement entre la C.A.F de l'Hérault et la ville pour le Multi accueil LOU MEZOU, le Multi accueil CLAUDE BASTIDE et le SARF LES PETITS THAU
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants,
- **CHARGER** M. le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

7 – Jeunesse – avenants à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF 34 pour les structures multi-accueils

M. BOUFFINIER informe que la commune de Mèze est signataire d'une convention territoriale globale regroupant les structures d'accueil et les actions pour les 0-17 ans.

Il est proposé aujourd'hui de signer les avenants aux conventions d'objectifs et de financement prestation de service « Adolescents », « Extrascolaires » et « Périscolaires » qui créent le « Bonus Territoire CTG » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, attribuant une aide financière complémentaire à la commune.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les avenants à la convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Adolescents », « Extrascolaires » et « Périscolaires » qui créent le « Bonus Territoire CTG » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault,
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants,
- **CHARGER** M. le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

8- Environnement – adhésion à la Charte départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage »

Le 18 juillet 2023, le Préfet, le Président du Conseil Départemental, le Président de l'AMF 34 ont signé la charte d'engagement départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage ! » qui a pour objectifs de permettre de limiter toute tension sur la ressource en eau dans des divers usages dans l'Hérault.

Les communes et les intercommunalités de l'Hérault sont invitées à adhérer à cette charte et à nommer un élu référent « eau » en leur sein.

Compte tenu de la nécessité de préserver la ressource en eau dans un contexte de pénurie lié au changement climatique.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la Charte départementale pour protéger et gérer la ressource en eau,
- **APPROUVER** l'adhésion de la ville de Mèze à cette charte,
- **NOMMER** un « référent eau » de la ville de Mèze,
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer cette charte et prendre toutes les mesures relatives à ce dossier.

Mme IMBERT indique qu'elle a représenté M. le Maire pour cette signature qui a eu lieu sur la commune de Villeveyrac où on a parlé beaucoup d'eau pour l'agriculture et arboriculture, elle a signalé à M. le Préfet que sur l'Etang de

Thau on manque aussi d'apport d'eau. Monsieur le Préfet a pris note de cette constatation.

Mme IMBERT rappelle que le contrôle de la ressource d'eau peut être maîtrisé par une bonne gestion du PLU.

M. le Maire propose de nommer comme référent « eau » Mme Marie-Hélène PELAIN. Il demande s'il y a des remarques.

Mme ESTRADA précise qu'ils sont d'accord pour maîtriser et pour économiser les ressources en eau. Elle indique que les populations consomment beaucoup d'eau. On sait qu'un habitant consomme 140 litres d'eau par jour, ce n'est rien en comparaison de la consommation des industries et du monde agricole. Elle soutient l'engagement de la commune et précise qu'ils seront vigilants et porteurs d'idées pour économiser l'eau.

Mme IMBERT rappelle qu'on a changé les moyens d'arrosage au stade avec mise en place d'humidificateur, contrôle des pompes avec smartphone. Les douches aux plages ont été fermées, les plantations sur l'esplanade sont des plantes qui n'ont pas besoin de beaucoup d'arrosage.

M. le Maire indique que les espaces verts avaient anticipé en mettant des espèces qui ne demandent pas beaucoup d'eau. A tous les niveaux on essaye d'économiser. Les stations de lavage ont également reçu des directives.

Mme PELAIN indique que des réunions sont prévues avec les écoles et les associations, comme pour l'électricité, pour travailler sur les économies en eau. Elle signale que déjà nous avons désimperméabilisé la cour de l'école Clémenceau qui ne permet pas de réduire la consommation d'eau mais permet la recharge des nappes phréatiques.

Mme IMBERT rajoute que si on économise de l'eau, on économise également l'électricité car pour faire marcher les pompes on a besoin de courant. Donc double économie.

M. le Maire met la question au vote et il indique que Mme PELAIN mettra en place un comité de pilotage pour travailler sur cette question.

Cette question est approuvée à l'UNANIMITE.

9 - Informations diverses :

M. le Maire souhaite faire le point sur l'étude de mobilité. Il indique que le 3 juillet 2023 une réunion d'information et d'échange sur la mobilité et le stationnement a été organisée.

Ce travail est la suite du programme de campagne dont le but est de fluidifier le trafic, de faciliter le stationnement, d'augmenter la capacité de stationnement, d'améliorer et de créer les déplacements doux.

Afin de ne pas perturber les entrées et sorties des écoles, un arrêté pour interdire le passage des convois exceptionnels a été pris afin qu'ils ne traversent pas Mèze à ces moments-là. Cet arrêté a été validé par la préfecture et afin de le faire respecter nous avons demandé la mise en place de la vidéo verbalisation car il est difficile de stopper un convoi dans la ville. Cette demande de vidéo a été validée. On observe qu'un bon nombre de convois stationnent à la Vitarelle et au rond-point de Philippi, afin de respecter les horaires de passage.

A ce sujet, il rajoute que sa fonction de maire ne lui donne pas le droit d'interdire le passage de convois exceptionnels sur la commune.

Le carrefour du Chemin des Montarels et le Boulevard Ernest Massol a été également modifié, en inversant le stop afin de réduire la vitesse. La circulation des bus à la ZAC des costes a été modifiée afin de sécuriser les enfants. M. le Maire et M. PARRA ont reçu à cet effet une trentaine de personnes suite à une pétition afin d'expliquer les changements dans le quartier.

M. le Maire souhaite continuer à lutter contre la vitesse en ville. Il informe qu'il y a quelques jours une personne a été renversée sur l'avenue du Général de Gaulle et il y a eu un accident sur la route de Villeveyrac.

Une étude de mobilités a été demandée qui a indiqué qu'ils circulaient 20 000 véhicules par jour sur la route de Montpellier, 14 000 sur la route de Pézenas et 2 500 sur la route de Villeveyrac.

Sur la route de Villeveyrac des aménagements sont en cours : peintures, panneaux, afin de travailler sur un sens de circulation en intégrant la sécurité des écoles, en réduisant la vitesse et en privilégiant le déplacement doux. Si ces aménagements posent problèmes, ils seront adaptés. Deux modifications ont déjà été apportées : rallongement de la durée du feu vert de la rue du 416^{ème} RI à la route de Pézenas qui passe de 20 secondes à 40 secondes et le feu rouge de la route de Pézenas qui a été rallongé. Ainsi que les places de stationnement qui ont été transformées en piste cyclable afin de ne pas surcharger le trottoir de la route de Villeveyrac. Pour le stationnement 11 places supplémentaires ont été créées à l'École Coty et une rue Voltaire.

Suite à des reproches de personnes qui disent que le nouveau sens de circulation rallonge le chemin, M. le Maire indique que le détour par la rue Ferdinand Fabre augmente le trajet de 80 secondes. Il précise également que Mme IMBERT est elle aussi impactée par ces travaux, car comme lui, elle doit faire le tour pour rentrer chez elle.

Dans quelque temps les travaux au Chemin de Cague Loup seront terminés et des études sont en cours pour créer :

- une voie verte qui reliera le stade afin de sécuriser les nombreuses personnes qui vont au centre de loisirs, préau et stade.
- Un parking supplémentaire à la calandreta et la crèche Bastide,

- deux réseaux pistes cyclables : une sur la route de Villeveyrac et l'autre directement par la rue de la raze pour relier la voie verte départementale.

- La sortie à la gendarmerie pour la piste cyclable qui va du rond-point Mas de Garric et le rond-point de Magne sera sécurisée, la piste sera refaite en collaboration avec le Département.

- Les études sur la déviation sont lancées, afin de sécuriser la liaison déchetterie et le Mas de Garric en acquérant des parcelles.

M. le Maire signale que des parkings supplémentaires ont été créés : agrandissement du parking du tambourin (qui a très bien fonctionné pendant le Festival de Thau), acquisition du parking de la cave coopérative. Des panneaux numériques vont être mis aux entrées de ville pour les parkings du Tambourin, du Château et de la place des Tonneliers qui indiqueront le nombre de places disponibles. Création également d'un parking pour les motos et les vélos sur la place de la mairie.

M. le Maire constate qu'il y a un gros problème de stationnement, principalement sur la période estivale.

M. le Maire informe le conseil municipal que les agressions sur les élus sont en hausse de 15%. Ces agressions commencent généralement par des mails d'insultes, il y a eu en 2022, 1500 agressions sur des élus. Il indique qu'il ne tolérera en aucun cas une insulte sur un élu que ce soit dans la rue, par mail ou via les réseaux sociaux.

Mme IMBERT revient sur la campagne électorale où elle a été accusée d'avoir volé des masques par l'ancien maire qui a été débouté et pour les insultes sur les réseaux sociaux dont elle a été victime pendant les travaux route de Villeveyrac. Mme IMBERT a dû se rendre à la gendarmerie pour déposer plainte.

Mme IMBERT revient sur les aménagements qui ont été expliqués pendant la réunion publique du 3 mai. Elle indique que le tracé effectué par Transmobilités entraînait des contraintes pour que les voitures ne passent pas. Ils avaient le choix entre piste cyclable, parking, chaussidou, zébra sur la chaussée et ils ont voulu tester trois modèles sur la route de villeveyrac : chaussidou, places de parking (pas pour elle qui a déjà quatre places chez elle) au bout d'une semaine on a vu que ces places n'étaient pas occupées donc il a été décidé de les transformer en piste cyclable, sur conseils d'usagers qui trouvent qu'il y a beaucoup de conflits entre les piétons, trottinettes, et vélos. Il faut redonner une place à chacun. Donc aujourd'hui on peut aller du rond-point de la Marianne jusqu'au Sesquier en toute sécurité sur des pistes uniquement cyclable et une partie chaussidou.

Une piste cyclable pour aller au Sesquier va être créée sur un côté. Des places de stationnement vont également être tracées route du ceinturon. Celles-ci vont permettre de réduire la vitesse, car les stops ne suffisent pas. Il a été constaté que les voitures roulent très vite sur cette route qui dessert trois

écoles, ils préfèrent que les personnes perdent une minute et que les enfants, piétons, vélos soient en sécurité.

M. le Maire précise que ce soit à l'école Clémenceau ou Hélianthe ont va créer des parkings supplémentaires, également pour la Calandreta. Cela va prendre un certain temps mais cela va se faire. Il y a aussi la liaison en bas de la calandreta qui permettra de passer par la rue de la raze et rejoindre la piste cyclable.

Un travail va également être fait pour la liaison avec le stade afin de créer une piste cyclable derrière les poteaux pour sécuriser le trajet pour les vélos et les piétons.

M. le Maire signale que Le Directeur Général des Services va travailler avec les services pour essayer de diminuer la flotte automobile en remplaçant par des vélos.

M. DOULAT souhaite savoir si devant Coty il y a toujours deux sens de circulation.

Mme IMBERT lui explique que maintenant il pourra passer devant Coty en venant de la route de Villeveyrac, par contre il ne pourra plus passer devant l'école en venant de Carrefour Market ; il devra passer par la rue Voltaire pour rejoindre la route de Villeveyrac. Mme PELAIN travaille avec les écoles afin qu'il y ait deux sorties pour l'école Clémenceau : une route de Villeveyrac et une rue Bories. Création de 5 à 6 places entre Coty et Clémenceau, puisque c'est dorénavant un sens unique.

M. DOULAT constate que c'est une amélioration de la sécurité des enfants aux abords des écoles, et que c'est ce qu'il a toujours souhaité.

Mme IMBERT informe que l'on va compléter ces modifications avec deux radars pédagogiques mobiles que l'on va positionner à ces endroits-là et que l'on pourra déplacer sur les autres aménagements.

Une réflexion sur les zones à 30Km/h est en cours et la route de Villeveyrac sera en zone 30.

Elle informe que les aménagements pour les écoles seront finis pour la rentrée. Pour le Sesquier ce n'est pas sûr car les travaux sont faits en régie et les agents ne peuvent être partout. Lorsque l'ensemble sera terminé nous verrons si cela fonctionne ou s'il faut changer des choses. Mme IMBERT en profite, puisque la séance est filmée, d'informer la population que ce n'est pas la peine d'insulter nos agents car ils ne font qu'appliquer les politiques que la municipalité met en place.

Mme ESTRADA précise que si on veut limiter l'utilisation des véhicules en ville, il faut favoriser le vélo. A Mèze nous pouvons très bien circuler en bicyclette, toutes les conditions sont favorables pour renforcer la sécurité et elle est bien au courant des problèmes de sécurité routière à la Calandreta et tout ce qui ira dans le sens de la sécurité sera soutenue par leur équipe.

M. le Maire précise que pour le Festival de Thau, un partenariat avec la Boule d'Azur a été fait afin qu'il prête le parking qui a permis de créer un lieu pour stationner les vélos et les motos. Cela a très bien marché. Il faut faciliter et sécuriser le stationnement pour ce type de moyen de transport.

M. DOULAT souhaite savoir s'il y aura une communication avant la rentrée pour expliquer la circulation.

Mme IMBERT indique qu'on a toujours du mal à communiquer, on a transmis l'information pendant la réunion publique, le site de la ville, facebook, midi libre, illiwap, sur le portail de la ville et on va le faire sur le portail famille.

Mme PELAIN informe que les parents des écoles Coty et Clémenceau ont été invités à la réunion publique et qu'ils seront présents aux réunions de rentrée pour répondre aux questions.

Mme ESTRADA indique qu'ils ont reçu un courrier d'un administré qui se plain de l'abandon du caniparc au Sesquier et qui souhaite savoir l'avenir de ce site.

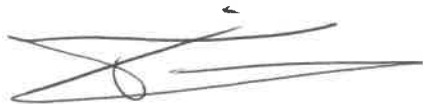
M. le Maire indique qu'il va demander à ses agents d'aller sur place vérifier s'il faut changer des modules.

M. le Maire espère qu'on n'aura pas à rappeler le conseil pendant l'été, il souhaite un bon mois d'août et donne rendez-vous à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le Maire

Thierry BAEZA



Le secrétaire de séance

Hervé BOUFFINIER

